

Concours commun d'entrée
aux écoles de paysage

ENSP
Versailles Marseille

ENSAP
Bordeaux

ENSAP
Lille

ENSP – École Nationale Supérieure du Paysage - Secrétariat du concours
10 rue du Maréchal Joffre - 78000 Versailles
Courriel : concours@versailles.ecole-paysage.fr - Informations téléphonées: 01.39.24.62. 16/17

DEMANDEURS DE BOURSE SUR CRITÈRES **SOCIAUX : NOUVELLE PROCÉDURE**

Il est conseillé aux demandeurs de **BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX** de faire deux démarches car les écoles de paysage dépendent de ministères différents qui n'appliquent pas les mêmes procédures, à savoir :

Pour les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture et de Paysage de Bordeaux et Lille, établissements relevant du ministère de la Culture, les demandes de bourses sur critères sociaux doivent être effectuées via le CROUS du domicile du demandeur entre le 15 janvier et le 30 avril 2010.

Pour les Écoles Nationales Supérieures de Paysage de Marseille et Versailles, établissements relevant du ministère de l'Agriculture, les candidats admissibles doivent effectuer les demandes de bourses sur critères sociaux par écrit auprès du secrétariat du concours à Versailles pour **le 15 juillet 2010 (date de la poste faisant foi)**.

Les candidats déjà boursiers doivent :

- préciser sur le courrier l'échelon obtenu au cours de l'année 2009/2010
- donner, si possible, la copie de la décision de bourse.

Les candidats non boursiers feront, avant toute demande au secrétariat du concours, une simulation via le site www.simulbourses.educagri.fr afin de savoir s'ils remplissent les conditions d'attribution. Si le dossier paraît remplir les conditions, le candidat fait une demande écrite de sollicitation de bourse auprès du secrétariat du concours.